

Luxembourg, le 13 juillet 2010

Dépôt : Jean Colomera

Projet de loi 6148

3

Motion**La Chambre des Députés,****Considérant**

- que le projet de loi 6148 modifie considérablement le régime des aides accordées aux étudiants résidant à Luxembourg;
- que la Chambre des Salariés et des associations d'étudiants craignent que certains étudiants respectivement les familles concernées touchent au total moins d'aides que dans le système actuel, risque qui serait plus important pour les familles nombreuses aux revenus modestes ;
- que l'objectif des aides financières de l'État doit être de permettre à un maximum de jeunes de faire des études supérieures, quelque soit la composition de leur famille ou la capacité financière de leurs parents;
- que ces aides doivent être un droit découlant de critères objectifs et non pas dépendre d'une décision d'une commission respectivement d'un ministre jugeant de l'opportunité d'une « situation grave et exceptionnelle » ou de « charges extraordinaires ».

Invite le Gouvernement

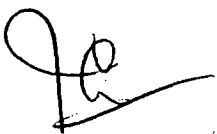
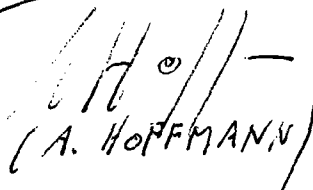
- à faire le bilan des conséquences du projet de loi 6148 sur les aides globales accordées aux étudiants et à leurs familles en signalant plus particulièrement les cas pour lesquels ce projet a des effets négatifs et quelles en sont les raisons;
- à faire le bilan des « majorations supplémentaires » accordées pour l'année académique 2010/2011 en détaillant les raisons pour lesquelles ces majorations ont été accordées ;
- à présenter ces bilans à la Chambre des Députés avant la fin de l'année académique 2010/2011 ;
- à s'engager à compenser les cas échéants les effets négatifs découlant du projet de loi 6148.

Jean Colomera

Gast Gibéryen

Jacques-Yves Henckes

Fernand Kartheiser

(A. HOFFMANN)

